

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 12 septembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 16-01 du 12 septembre 2019

AVENANTS 4 ET 5 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DÉBITEX.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention de délégation de service public conclue le 20 mai 2009 entre Débitex Télécom et l'établissement public de coopération interdépartementale Débitex, telle que modifiée par son avenant n°1 du 12 décembre 2012, son avenant n°2 du 1er mai 2017 et son avenant n°3 du 18 octobre 2018,

Vu les délibérations concordantes des conseils départementaux de la Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise en date respectivement du 23 mars 2017 et du 6 mars 2017 décidant la dissolution de l'Établissement public de coopération interdépartementale Débitex,

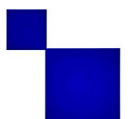
Vu la convention de cogestion entre le syndicat Val d'Oise Numérique et le département de la Seine-Saint-Denis du 1er mai 2017,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les avenants n°3 et 4 à la convention de délégation de service public conclue avec Débitex Télécom, dont projets ci-annexés ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ces avenants au nom et pour le compte du Département ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à prendre, au nom et pour le compte du Département, toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Abstention(s) de :

Mme Lagarde

N'ayant pas pris part au vote :

M. Bedreddine, Mme Laroche

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.